

PLAIDOYER

MUSIQUES ACTUELLES EN CAMPAGNE!



SMA
Syndicat des Musiques Actuelles

Edito & méthodologie

Le SMA est le syndicat de la filière des musiques actuelles et rassemble aujourd'hui plus de 600 structures. Il représente des festivals, des lieux dédiés aux musiques actuelles (dont les salles labellisées SMAC par l'État), des producteurs de spectacles, des producteurs de disques (labels), des centres de formation ou encore des radios, ainsi que des fédérations et réseaux.

Ces entreprises indépendantes et majoritairement associatives ont pour point commun d'œuvrer en faveur de l'intérêt général et de la diversité, notamment en soutenant l'expression des artistes et l'accès à la culture des populations.

Pour la plupart d'entre elles, les structures que nous représentons au SMA entretiennent des liens avec la puissance publique, à commencer par les communes.

En effet le bloc communal est de loin le premier financeur de la culture : plus de 80 % des dépenses culturelles des collectivités territoriales proviennent des EPCI et des communes. En 2023, les communes sont celles qui financent le plus le secteur culturel en proportion de leur budget puisque leurs dépenses culturelles représentent 7,6 % de leurs budgets totaux [1].

Sur environ 15,1 milliards d'euros de subventions publiques (10,7 milliards des collectivités territoriales [2] + 4,4 milliards de l'Etat [3]) engagées pour la Culture en 2023, les communes et intercommunalités ont contribué à hauteur de 8,7 milliards [4], donc de 57%.

Ainsi, si le budget des SMAC – scènes de musiques actuelles - est constitué d'environ 60% de subventions publiques (surtout dédiées au fonctionnement), 55% de ces subventions de fonctionnement proviennent des villes et intercommunalités [5].

En élargissant le périmètre à l'ensemble des lieux de musiques actuelles (salles non labellisées par l'Etat et SMAC), ce ratio atteint environ 64% [6].

--

[1] AMF, [La culture portée par le bloc communal](#)

[2] Ministère de la Culture, DEPS, [Tableau de bord des dépenses culturelles des collectivités territoriales](#)

[3] Sénat, Projet de loi de finances pour 2023 : Culture, [La part du financement de la culture dans le budget de l'Etat](#)

[4] Ministère de la Culture, DEPS, [Tableau de bord des dépenses culturelles des collectivités territoriales](#)

[5] FEDELIMA, [Evolution des SMAC](#), séminaire des 5 et 6 juin 2023, page 8

[6] [Chiffres clés de la FEDELIMA](#), Données 2023, page 19

[7] Etude CNM, [Economie des festivals 2024](#), page 35

Le budget des festivals est quant à lui constitué de 12% de subventions des collectivités territoriales – dont 4% par les villes et 2% par les agglomérations - avec des variations importantes selon les budgets et un soutien plus affirmé pour les festivals indépendants de budget moyen [7].

Dans certains cas, les salles de concert ont été construites par la commune ou l'agglomération qui en sont toujours propriétaires. Aussi, les festivals prennent parfois place dans l'espace public et nécessitent une autorisation de la part de la commune pour se tenir.

Conscient de ce lien fort que nos adhérents entretiennent avec le bloc communal et en vue des prochaines élections municipales qui se dérouleront les 15 & 22 mars prochains, le SMA a souhaité engager un dialogue avec les diverses formations politiques.

Depuis les dernières échéances municipales de 2020, bon nombre de sujets ont évolué et il nous a semblé important de questionner l'ensemble des partis sur la ligne qu'ils comptent tenir en termes de politique culturelle, et plus particulièrement sur les sujets propres aux musiques actuelles.

Nous avons donc transmis un questionnaire aux différents partis politiques. Nous nous sommes entretenus et avons recueilli les propositions d'un certain nombre d'entre eux :

Génération-s • Horizons • La France Insoumise (LFI) • Le Parti Communiste Français (PCF) • Le Parti Socialiste (PS) • Les Ecologistes • Renaissance

Les Démocrates ont répondu positivement à notre sollicitation d'entretien mais ne nous ont pas fait parvenir les réponses écrites au questionnaire ; leurs réponses ne sont donc pas présentées ici. Les autres formations politiques d'envergure nationale - **LR, RN et UDR** - ont également été interrogées et relancées mais n'ont pas donné suite à notre initiative.

Pour compléter cette analyse et avoir une vision plus proche du terrain, le SMA a défini un échantillon de 15 communes aux caractéristiques variées (taille, localisation) auxquelles adresser également ce questionnaire et dont les réponses ont permis d'alimenter le second volet de ce livrable :

Besançon • Bobigny • Bolbec • Bordeaux • Laval • Le Havre • Lyon • Marseille • Mulhouse • Paris • Roubaix • Saint-Brieuc • Toulon • Toulouse • Tours

Les sujets évoqués dans le questionnaire portent sur les budgets alloués à la culture ou sur l'action culturelle, sur l'équilibre territorial et le travail avec le tissu indépendant local ou encore sur la liberté de création, avec un angle spécifiquement tourné vers les musiques actuelles.

Ce plaidoyer est donc construit en deux volets et les réponses présentées par thématique :

- Partie I - Les réponses des partis politiques au national (basées sur les réponses au questionnaire et les échanges lors de nos rendez-vous) et les préconisations du SMA (constats, attentes et propositions)
- Partie II - Les réponses des candidats dans les communes sélectionnées (basées sur les réponses au questionnaire)

Par souci de clarté, les éléments présentés ici constituent une synthèse des réponses apportées par les partis et les candidats. Les réponses complètes sont librement consultables sur le site internet du SMA pour approfondir ces points.

Par ailleurs, ce livret imprimé propose une version condensée de l'ensemble du travail de synthèse réalisé. Il se concentre principalement sur les préconisations du SMA et ne présente qu'un aperçu des réponses des partis en fin d'ouvrage, sans inclure celles des candidats au niveau local.

**Pour consulter le plaidoyer
et les réponses en
intégralité, rendez-vous
sur le site internet du SMA**



LES PRÉCONISATIONS DU SMA

BUDGET ALLOUÉ À LA CULTURE

Le contexte économique est complexe pour les collectivités territoriales puisque l'Etat leur impose des réductions budgétaires depuis plusieurs lois de finances, sans pour autant revoir à la baisse leurs prérogatives. Toutefois l'échelon communal reste primordial pour le financement de la culture, car c'est de loin le premier financeur des structures culturelles.

Nous avons ainsi questionné les partis et les candidats :

- **Dans les communes où votre parti politique compte présenter une liste/dans la commune où vous êtes candidats, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez doter le budget culturel (en détaillant le fonctionnement et l'investissement) et plus globalement quelle place souhaitez-vous donner à la culture ?**
- **Concrètement allez-vous baisser, augmenter ou laisser stable ce budget en fonctionnement et en investissement, dans quelles proportions et pourquoi ?**

Les préconisations du SMA

Les collectivités territoriales sont les premiers partenaires publics des salles et des festivals de musiques actuelles.

Alors que la Culture n'est pas une de leurs compétences obligatoires, elles ont fait le choix, partout en France et à toutes les échelles, d'accompagner les opérateurs et les projets, qu'il s'agisse de l'organisation de concerts, d'ateliers de pratique ou de sensibilisation, d'ouverture de studios de répétition ou d'enregistrement... Garantissant ainsi une diffusion des musiques actuelles, et des valeurs qui leurs sont attachées, au plus près des habitants.

Mais depuis plusieurs années, la baisse des dotations de l'état et de leurs ressources propres, l'augmentation de leurs charges et l'interdiction de présenter un budget en déficit complexifient l'équation budgétaire à laquelle ces collectivités sont soumises.

Nous en sommes conscients et œuvrons aux côtés des organisations collectives représentant ces institutions, notamment pour que la loi de Finances n'impacte pas les dotations de l'Etat qui leur sont destinées.

Malheureusement, malgré cette mobilisation et la pertinence d'une politique publique dont les effets pour les Territoires ne devraient plus être à démontrer, de nombreuses collectivités, en particulier les Départements mais également des Régions, remettent en question leur engagement pour la Culture, certaines contraintes et forcées, d'autres par idéologie.

Ces coupes budgétaires s'ajoutent à celles décidées par l'Etat et leurs conséquences sont des plus alarmantes, sapant les fondations d'un système déjà bien fragile, comme nous avons pu le pointer lors de notre enquête sur les coupes budgétaires publiée en avril 2025.

Ces décisions semblent marquer la fin d'un consensus, fruit d'un soutien transpartisan à la Culture.

A ce stade, peut être en raison de la période pré-électorale, l'engagement des communes et des EPCI semble mieux résister à cette tendance délétère.

Le SMA appelle à ce que les budgets culturels, et en particulier en direction des musiques actuelles, des communes et des EPCI, soient à minima maintenus.

D'abord parce que nous considérons que **la culture est un vecteur de lien social déterminant**, et qu'elle doit être **considérée comme une mission de service public**, au même titre que la santé, la justice ou l'éducation.

Les musiques actuelles ne peuvent être laissées aux seules mains du marché.

Les musiques actuelles ne peuvent donc pas être appréciées que sous un angle quantitatif, **il importe de les considérer également sous l'angle de leur utilité sociale.**

Les musiques actuelles répondent à la loi de Baumol : l'art est un prototype, il est du ressort de l'artisanat. Plus une création est jouée, plus elle coûte. L'art ne permet pas de générer de gains de productivité comme dans d'autres secteurs économiques, mais est le seul bien qui échappe à la règle de l'utilité marginale décroissante.

Ensuite car **la culture et les musiques actuelles sont un secteur économique à part entière, pourvoyeur d'emplois non délocalisables et de retombées économiques conséquentes sur les territoires**, notamment dans les secteurs connexes de l'hôtellerie-restauration, du transport, des services de sécurité ou de la technique. A titre de comparaison, rappelons-nous que la culture génère davantage d'emplois en France que l'industrie automobile.

Nous appelons à ce que les budgets d'investissement, comme de fonctionnement, des musiques actuelles soient à minima préservés au cours du prochain mandat 2026-2032.

ACTION CULTURELLE

D'année en année, les budgets et les dispositifs dédiés aux actions culturelles sont revus à la baisse et de plus en plus proposés sous forme d'appels à projets.

Cela complique leur mise en place et représente une charge administrative de plus en plus lourde pour les structures culturelles - au détriment des personnes bénéficiaires de ces projets - alors que le constat de l'accès aux propositions culturelles pour toutes et tous est toujours en demi-teinte [8].

Nous avons donc questionné les partis et les candidats sur la question de l'action culturelle :

- **Dans les communes où votre parti politique compte présenter une liste/dans la commune où vous êtes candidats, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez travailler la question de l'action culturelle en lien avec les structures culturelles du territoire ? Quelle importance souhaitez-vous y donner concrètement ?**

--

[8] Ministère de la Culture, Chiffres Clés 2024 de la culture et de la communication - IV. Pratiques, usages et consommations "Sorties culturelles des Français en 2023 (cinéma, concert et théâtre) »

Les préconisations du SMA

Depuis plusieurs années, les budgets dédiés à l'action culturelle et en particulier ceux de l'Etat (programme 361) sont en baisse, au profit d'une logique de la demande qui s'illustre via la création du Pass Culture. Par ailleurs les moyens dévolus à l'action culturelle s'organisent de plus en plus selon une logique d'appels à projets. Ceux-ci nécessitent du temps et de l'ingénierie de la part des structures culturelles pour y répondre. En outre cela met en concurrence les structures culturelles entre elles.

Le SMA souhaite ici rappeler, comme nous l'avons déjà fait dans notre enquête de 2025 sur les coupes budgétaires, que **l'action culturelle est vecteur d'émancipation et de lien social entre les personnes sur les territoires.**

Grâce à des activités favorisant le collectif, elle permet à des personnes âgées de s'intégrer au sein d'une chorale, à des enfants malades d'oublier leur quotidien devant un concert dans un hôpital, à des détenus de se réinsérer grâce à une intervention artistique en milieu carcéral, à des scolaires d'écrire, de réfléchir et de débattre grâce à l'intervention d'un artiste dans leur établissement, etc.

Le SMA enjoint les communes à s'inscrire dans une logique de l'offre.

Comme l'a prouvé Jean Vilar: "il ne faut pas donner au public ce qu'il aime mais ce qu'il pourrait aimer."

Le SMA appelle aussi les collectivités à sortir des logiques d'appels à projets et à travailler sur le temps long afin que les structures culturelles puissent consacrer le temps économisé sur le montage de dossiers aux publics visés.

TRAVAIL PARTENARIAL AVEC LES ACTEURS CULTURELS

Les structures culturelles obtiennent parfois des aides financières de la part des communes ou bien des aides en industrie, à travers le prêt de matériel (barrières, tentes, bancs, etc.) ou le concours d'agents de la commune, par exemple pour monter des infrastructures.

Hélas, nos adhérents font le constat que ces aides non monétaires sont de plus en plus délicates à obtenir de la part des communes.

Nous avons questionné les partis et les candidats à ce sujet :

- **Dans les communes où votre parti politique compte présenter une liste/dans la commune où vous êtes candidats, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez concourir à la bonne réalisation des événements culturels non lucratifs ?**

Dans le cas des communes, nous avons également demandé aux candidats de s'appuyer sur un exemple de projet local à soutenir :

- **Pourriez-vous donner un exemple de projet autour de la musique que vous souhaiteriez soutenir ou développer, dans une optique de cohésion sociale dans votre territoire ?**

Les communes comptent également de nombreux lieux non labellisés (salles de concert notamment), tout aussi essentiels au maillage territorial et à la richesse de l'offre culturelle proposée. Nous avons questionné les candidats à ce sujet :

- **Dans la commune où vous êtes candidats, quelle attention porterez-vous à ces lieux non labellisés et comment les soutiendrez-vous ?**

Les préconisations du SMA

Les apports non financiers (en industrie ou en nature) des communes et des EPCI au profit des acteurs culturels ont globalement tendance à se réduire.

Le SMA interpelle donc les communes et les EPCI afin de les sensibiliser sur ce sujet et qu'au-delà de leurs apports en numéraire, elles maintiennent leurs soutiens non financiers.

En effet, face à la complexité budgétaire que traverse actuellement le secteur culturel, ces aides sont substantielles. La question se pose dans les mêmes termes quant à la mise à disposition du domaine public en direction des structures à but non lucratif.

Le SMA souhaite aussi interpeller les communes au sujet des projets portés par des structures non labellisées par le ministère de la Culture. Face aux baisses de budget, le Gouvernement a en effet tendance à recentrer son action sur les seuls labels (SMAC donc pour les musiques actuelles) et cela au détriment des projets de proximité que sont les salles non labellisées. Celles-ci rencontrent ainsi de plus en plus de difficultés sur le plan financier.

Le SMA appelle les communes à soutenir les salles non labellisées afin qu'elles puissent continuer à porter leurs actions et leur projet auprès tant des publics de proximité que des artistes émergents.

ENJEUX DE DIFFUSION & ÉQUILIBRE TERRITORIAL

Le nombre d'évènements culturels - notamment musicaux - a augmenté ces dernières années, comme en témoigne l'étude du CNM sur la diffusion live [9], créant une concurrence exacerbée sur les territoires entre différentes typologies et jauges d'évènements. Ainsi, nous avons questionné les partis et les candidats sur trois volets :

Dans certains cas, les communes ou agglomérations sont elles-mêmes délégataires des enceintes de grands jauges (stades, arénas, zéniths...).

- **En vue de maintenir un équilibre territorial cohérent entre les festivals et les salles de jauges diverses, comment entendez-vous travailler le cahier des charges des enceintes de grandes jauges en DSP (délégation de service public) ?**

Sous une autre forme, certaines municipalités sont aussi organisatrices d'évènements culturels, parfois à bon escient en complémentarité des propositions des structures culturelles du territoire, ou parfois à contrario, en faisant fi de l'existant et en entrant en concurrence directe avec des acteurs indépendants, notamment avec des tarifs souvent bien plus bas.

- **En vue de maintenir un équilibre territorial cohérent, dans les communes où votre parti politique compte présenter une liste/dans les communes où vous êtes candidats, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez travailler votre offre culturelle gérée en direct ?**

De plus, il nous intéresse de comprendre vos objectifs en termes de politique d'aménagement territorial. En effet, de nouveaux projets d'équipements voient parfois le jour dans les communes ou sur le territoire des EPCI, sans équipe structurée et sans concertation avec les acteurs locaux, alors que les structures déjà existantes manquent d'accompagnement.

- **Comment pensez-vous accompagner les structures existantes pour pérenniser leur projet dans des locaux adaptés aux pratiques de la musique ? Quel budget d'investissement pensez-vous notamment mobiliser pour accompagner ces lieux ? Comment pensez-vous mener votre politique d'aménagement du territoire ?**

Les préconisations du SMA

Dans notre bilan des festivals 2025, un quart des festivals répondants déclarent souffrir d'une concurrence de la part des stades et des arenas. En effet ces grandes enceintes produisent de plus en plus de concerts, notamment depuis la fin de la crise sanitaire. Ce phénomène a tendance à générer une concurrence exacerbée au niveau territorial mais aussi national puisque les jauges sont conséquentes.

Face à ce constat et à d'autres facteurs (augmentation des coûts, inflation des cachets artistiques, etc), les festivals sont de plus en plus en difficulté. Ainsi, dans la même enquête, 53% d'entre eux déclarent être en déficit lors de leur édition 2025.

Sur certains territoires, de nombreux projets de construction, d'agrandissement ou de cession d'équipements sont à l'œuvre. Cela risque d'entraîner un suréquipement sur ces agglomérations et une concurrence exacerbée au détriment des salles préexistantes et notamment des SMAC (et des centres culturels des municipalités) pour lesquelles la DGCA déclarait en 2024 que 40% d'entre elles étaient en déficit.

Le SMA appelle les communes à travailler en coopération et à faire jouer la complémentarité plutôt que la concurrence entre les équipements, pour parvenir à un équilibre territorial dans la diffusion des musiques actuelles.

L'offre de concerts, qu'elle émane de la puissance publique ou d'acteurs privés, doit se penser **en concertation sur chaque territoire** afin que chaque acteur puisse y trouver sa place **en complémentarité avec les autres**.

Le SMA suggère aux communes de dresser un état des lieux, si ce n'est déjà fait, de l'offre de musiques actuelles sur leur territoire pour recenser les acteurs en présence et identifier les possibles manques, tout comme les forces.

Ils peuvent pour se faire s'appuyer sur des méthodologies et outils de concertations territoriales existants comme les SOLIMA.

En France, **la diversité des lieux de musiques actuelles est qualitative et complémentaire** : des cafés-concerts aux stades, des SMAC aux arenas, des tiers-lieux aux Zéniths: nous bénéficions d'un réseau hors pair que nous appelons à préserver, que ce soit à la faveur des artistes ou des publics.

Pour cela, le SMA propose plusieurs pistes.

Dans le cas de délégations de service public d'équipements créés par la collectivité :

Le SMA interpelle sur la possibilité d'introduire aux DSP des clauses en vue de veiller au bon équilibre territorial avec les autres acteurs en présence.

En vue de parvenir à cet équilibre territorial, des solutions ont déjà été mises en place dans certaines communes. :

La ville de Nantes a créé un fonds de soutien à l'émergence alimenté par le Zénith en vue de soutenir les artistes.

Il existe également un levier pour les villes où sont implantés des Casinos :

Ces derniers, dans l'obligation légale de participer à l'animation des villes qui les accueillent, peuvent financer des « manifestations artistiques de qualité » et bénéficier d'un crédit d'impôt spécifique : un soutien financier peut être fléché vers des projets artistiques musicaux en concertation avec la commune et la DRAC. C'est le cas à Besançon entre le Casino et la SMAC.

Nous proposons aussi de regarder du côté du cinéma :

Toute nouvelle implantation de salle de cinéma est soumise à l'approbation des CDACI - Commissions départementales d'aménagement cinématographique - afin de s'assurer d'un bon équilibre en termes de maillage territorial. Il pourrait en être de même pour la création de nouvelles salles de spectacles.

Ce sont autant d'outils que nous soumettons à la sagacité des futurs élus en vue d'assurer un bon équilibre de l'offre musicale sur leur territoire.

Ce sujet est évidemment à mettre en lien avec celui de la transition écologique. En effet les conclusions du projet Déclic mené par le SMA avec le soutien du programme France 2030 démontrent bien que **le principal impact carbone des spectacles de musiques actuelles provient du déplacement des spectateurs.**

Charge aux élus de veiller à ne pas développer uniquement des salles de grandes jauges, largement concentrées dans des métropoles, mais à maintenir un réseau de diffusion équilibré et implanté sur l'ensemble du territoire.

LIBERTÉ DE CRÉATION

Depuis quelques années, les atteintes à la liberté de création, d'expression et de programmation se multiplient. Elles sont parfois le fait de certains individus, mais aussi d'élus ou de partis politiques.

La loi LCAP – relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine – promulguée en 2016 [10] consacre pourtant les principes de liberté de création et d'expression dans ses premiers articles. De surcroît la ministre de la Culture a proposé un plan pour défendre la liberté de création [11] en décembre 2024 en nommant notamment une haute-fonctionnaire sur ce sujet.

Malgré cela, en 2025, des élus ont encore retiré des subventions à des structures culturelles au motif de leur désaccord avec la programmation proposée (contrevenant donc à la loi LCAP du 7 juillet 2016) et les cas de pressions sur les programmations se multiplient.

Nous avons donc questionné les partis et les candidats sur l'enjeu de la liberté de création :

- **Dans les communes où votre parti politique compte présenter une liste/dans les communes où vous êtes candidats, pouvez-vous nous détailler comment vous entendez vous positionner au regard des enjeux de la liberté de création, vis-à-vis des programmations proposées par les structures culturelles de votre territoire ?**

--

[10] LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

[11] Communiqué de presse, Mme Rachida DATI, ministre de la Culture, annonce un plan en faveur de la liberté de création artistique, 4 décembre 2024

Les préconisations du SMA

Rappelons que la loi LCAP en date de 2016 consacre les principes de liberté de création et d'expression.

Malgré cet arsenal juridique, ces principes ne sont pas systématiquement respectés (immixtions dans les programmations de la part de certains élus, tentatives ou annulations de concerts, etc).

Ainsi, la ministre de la Culture Rachida Dati a lancé en décembre 2024 un plan en faveur de la liberté de création. Celui-ci prévoit notamment un guide, la nomination d'une haute fonctionnaire dédiée sur le sujet ou encore des référents dans chaque DRAC.

Le SMA appelle donc les futurs élus à respecter les termes de la loi, stricto sensu, et à ne pas s'immiscer dans les programmations artistiques, même lorsque la collectivité est financeur.

Le SMA interpelle aussi les communes, dans le cas où les équipements culturels dont elles ont la responsabilité seraient victimes de tentatives d'intimidations, à prendre tous les moyens nécessaires pour faire respecter la liberté de création et d'expression en lien avec l'Etat, et en mettant les moyens nécessaires à disposition.

Elles peuvent s'appuyer sur les organisations missionnées par l'Etat pour cela, par exemple l'Observatoire de la Liberté de Création, et les outils créés et mis à disposition pour défendre la liberté de création.

LES ORIENTATIONS DES PARTIS POLITIQUES

Génération•s

Budget alloué à la culture	<ul style="list-style-type: none">• Attention portée à la réalité de nombreuses communes en difficulté financière et à la diversité locale• Stabilité des budgets
Action culturelle	<ul style="list-style-type: none">• Sortie des logiques d'appels à projet• Soutien aux acteurs locaux : fonds municipaux de soutien à la production d'œuvres locales
Travail partenarial avec les acteurs culturels	
Enjeux de diffusion	<ul style="list-style-type: none">• Prise en compte de l'existant• Implication et soutien des acteurs locaux• Lutte contre le gigantisme des événements culturels et expérimentation de festivals aux jauges limitées• Formation et sensibilisation des élus
Liberté de création	<ul style="list-style-type: none">• Défense de la liberté de création• Lutte contre la censure• Soutien à la diversité• Soutien aux initiatives autogérées• Financement des associations culturelles non-conditionné à des exigences d'action sociale

<p>Budget alloué à la culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Politique culturelle = rencontre entre artiste, œuvre et public • Attention portée à la diversité des réalités budgétaires des communes • Conscience de la dépendance des communes des décisions budgétaires de l'Etat qui assèchent les collectivités territoriales • Ambition de donner à la culture l'une des premières places dans l'action municipale, y compris budgétairement
<p>Action culturelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des outils au cas par cas : convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, et appels à projets pour les projets ponctuels ou nouveaux
<p>Travail partenarial avec les acteurs culturels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Complémentarité entre transparence des financements publics (respect des obligations de traçabilité des aides) et simplification des procédures administratives (portails numériques faciles d'utilisation) • Développement des résidences d'artistes comme autres formes d'aide en industrie dans certaines communes
<p>Enjeux de diffusion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etroite collaboration et complémentarité avec le tissu local existant • Potentielle prise en charge par les intercommunalités des investissements des lieux de pratique musicale (conservatoire, salles...) pour plus de cohérence et de moyens financiers • Réponse différente pour chaque équipement et pour chaque commune en fonction du contexte et des besoins
<p>Liberté de création</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contre l'instrumentalisation des politiques culturelles • Objectif principal de rencontre entre des individus et des œuvres pour permettre l'élévation et l'émancipation • Respect du pluralisme et de la liberté de programmation des structures culturelles

La France Insoumise

<p>Budget alloué à la culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attention portée à la réalité de nombreuses communes en difficulté financière et à la diversité locale • Ambition de hausse de budgets • Arts et culture constitutifs de la construction de l'être humain, du développement de l'esprit critique et de la démocratie
<p>Action culturelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sortie des logiques d'appels à projet • Soutien éducation populaire / EAC • Soutien aux acteurs locaux • Sortie des démarches quantitatives
<p>Travail partenarial avec les acteurs culturels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien non-financier • Valorisation de l'existant • Municipalité comme moteur de coordination de l'ensemble des acteurs de l'écosystème culturel local
<p>Enjeux de diffusion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie de la diversité artistique et de l'accès à la culture • Obligations dans les cahiers des charges de diversité de programmation, de soutien aux artistes et structures locales et indépendantes • Conditionnement des subventions à des critères sociaux et écologiques et de diversité • Favorisation des modèles coopératifs et associatifs • Concertations entre tous les acteurs • Prise en compte de l'existant : bilan des moyens et des besoins • Implication et soutien des acteurs locaux • Investissement dans la rénovation, la transition écologique et l'accessibilité
<p>Liberté de création</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Défense de la liberté de création • Lutte et refus des censures et interdictions administratives d'événements ou propositions culturelles • Soutien à la diversité • Lutte contre l'autoritarisme et refus de l'instrumentalisation de la culture par l'extrême droite • Soutien aux artistes et professionnels menacés

Le Parti Communiste Français

Budget alloué à la culture	<ul style="list-style-type: none">• Attention portée à la réalité de nombreuses communes en difficulté financière et à la diversité locale• Stabilité des budgets
Action culturelle	<ul style="list-style-type: none">• Sortie des logiques d'appels à projet• Valeurs de l'éducation populaire• Soutien aux acteurs locaux
Travail partenarial avec les acteurs culturels	<ul style="list-style-type: none">• Soutien non-financier• Coopération• Proposition de loi-cadre sur le financement de la culture par les collectivités
Enjeux de diffusion	<ul style="list-style-type: none">• Protection de la création et de la culture du champ marchand• Garantie de l'accès et du droit à la culture• Prise en compte de l'existant• Obligations pour certaines entreprises pour combattre les stratégies de niches et d'évasion fiscales dans la filière• Intégration de conditions dans les appels d'offre• Formation et sensibilisation des élus
Liberté de création	<ul style="list-style-type: none">• Défense de la liberté de création• Lutte contre la censure• Lutte contre le nationalisme et l'extrême-droite

Le Parti Socialiste

<p>Budget alloué à la culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation du budget alloué à la culture • Hausse des budgets dans l'idéal • Réalité des budgets des collectivités sous forte pression • Culture doit être une priorité
<p>Action culturelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité à l'éducation artistique et culturelle, à l'information et aux médias, aux sciences • Attention portée à l'organisation territoriale • Ouverture à tous les publics, diversité et pluralité • Transversalité et travail au long cours • Réserves sur le Pass Culture individuel • Travail de pédagogie auprès des élus
<p>Travail partenarial avec les acteurs culturels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en considération de la singularité de chaque territoire • Communes facilitatrices et accompagnatrices des événements culturels • Dialogue des maires avec les préfets • Mise en commun des ressources alliant acteurs divers et habitants • Dialogue avec l'ensemble des acteurs locaux et l'Etat • Démocratie locale (droits culturels)
<p>Enjeux de diffusion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les phénomènes de concentration • Transparence et outils dans les DSP (seuils et clauses) • Travail sur des outils concrets : modèle des commissions régulant les multiplexes dans le cinéma, fonds de soutien à l'émergence
<p>Liberté de création</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Choix politiques forts contre les attaques et les censures • Maintien à tout prix des financements et des soutiens • Appui sur le juridique : lois, contractualisation et jurisprudence • Sensibilisation des élus

Les Ecologistes

<p>Budget alloué à la culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Culture comme bien commun • Rééquilibrage des moyens entre grandes institutions et structures culturelles de proximité • Promotion de la diversité des esthétiques et des formes
<p>Action culturelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volet dédié à l'action culturelle, la médiation artistique et l'EAC dans chaque convention signée • Label 100% EAC • Service interne aux directions de la culture dédié à l'action culturelle • Penser l'intersectionnalité et la transversalité • Conventions pluriannuelles, soutien aux réseaux d'éducation populaire • Droits culturels et créations participatives • Limitation du financement par appels à projet
<p>Travail partenarial avec les acteurs culturels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques diverses d'une commune à l'autre • Soutien aux initiatives culturelles associatives via des aides en industrie sans interférer sur la programmation
<p>Enjeux de diffusion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de DSP ou de gestion publique, inclusion de missions précises dans le cahier des charges • Dans le cas de festivals en régie directe, lien fort avec la collectivité pour une politique RSE appliquée • Politique volontariste au regard des droits culturels pour gérer festivals en régie directe et salles de grande jauge • Diagnostic détaillé pour préserver l'équilibre du secteur • Réflexion sur l'aménagement et le développement urbain • Adaptation à la diversité des communes
<p>Liberté de création</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien de la société civile comme contre pouvoir • Travail autonome des directions des lieux et festivals • Lutte contre les censures et défense des artistes censurés • Défense des libertés artistiques, associatives, académiques • Expression des diversités culturelles d'origine et de genre

Renaissance

<p>Budget alloué à la culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Financement culturel = investissement, levier d'attractivité, d'innovation et de cohésion
<p>Action culturelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Simplification des appels à projet • Diversification des ressources : auprès des Régions, de l'Etat, de l'Europe, des entreprises (fonds de dotation territoriaux pour mettre en relation mécènes et porteurs de projet) • Aide à la mise en place de sociétés publiques locales (SPL) • Valorisation du Pass Culture
<p>Travail partenarial avec les acteurs culturels</p>	
<p>Enjeux de diffusion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de l'existant • Cartographie des besoins et des opportunités en concertation avec les acteurs culturels • Participation des habitants • Prise en compte des enjeux environnementaux et du paysage
<p>Liberté de création</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Défense de la liberté de création et de diffusion • Encouragement à la diversité des propositions artistiques et culturelles

Conclusion

Ce guide a pour objectif d'interpeller les partis politiques et les candidats aux élections municipales sur les principaux enjeux en lien avec les musiques actuelles à la veille des toutes prochaines échéances de 2026.

Rappelons ici encore que les communes sont les premiers financeurs des musiques actuelles, que la musique est la première pratique culturelle des Français : aussi **notre souhait est d'établir un dialogue constructif entre acteurs culturels et communes en vue des futures politiques publiques musicales.**

Ce guide se veut aussi un espace ressource pour les candidats et futurs élus.

Il interpelle sur un certain nombre d'items, rappelle certains constats et propose des outils.

Le SMA souhaite que la France, grâce à ses plus de 36 000 communes, demeure le pays de l'exception culturelle : un pays dans lequel les citoyens ont accès à la culture et en particulier aux musiques actuelles, grâce à un maillage qualitatif du territoire en lieux de formation, de médiation et de diffusion, en médias et en festivals.

"Si on veut connaître un peuple, il faut écouter sa musique"
Platon

**Consulter le plaidoyer et
les réponses en
intégralité sur ce lien ou
en scannant le QR code**



Contact presse : Aurélie Hannedouche | dg@sma-syndicat.org | 06 99 10 75 75

SMA
Syndicat des Musiques Actuelles